

CONSEIL MUNICIPAL

Administration communale Réouverture des guichets

A partir du lundi 27 avril à 8 heures, l'administration communale de Saint-Imier rouvrira selon l'horaire habituel. Des mesures ont été prises pour garantir le respect des directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).



A l'instar des cabinets médicaux, des physiothérapeutes, des dentistes ou encore des salons de coiffure et des fleuristes, les guichets de la Municipalité seront ouverts normalement dès lundi matin prochain. Le Conseil municipal en a décidé ainsi dans sa séance du 21 avril.

L'administration communale se tient par conséquent à nouveau à disposition de la population à ses guichets ou par téléphone du lundi au mercredi de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 18h00 ainsi que le vendredi de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00.

Les dispositions ont été prises pour recevoir les gens dans le respect des règles d'hygiène et de distance sociale exigées et rappelées à moult reprises par l'OFSP. Les guichets les plus

fréquentés ont été équipés de protections en plexiglas qui permettent d'éviter le contact direct entre interlocuteurs. Le marquage au sol doit permettre à chacun de garder ses distances.

Privilégier la communication par téléphone et mail

Du gel alcoolisé sera par ailleurs à disposition aux deux entrées de l'administration communale. Les visiteurs sont priés de se désinfecter les mains lors de leur arrivée puis au moment de quitter le bâtiment administratif.

Lorsque les directives de l'OFSP ne peuvent pas être respectées, le Conseil municipal a rappelé au personnel qu'il doit obligatoirement porter le masque. Dans les autres cas de figure, il appartient aux collaboratrices et aux collaborateurs de choisir la solution qui leur convient le mieux.

Malgré toutes les mesures prises, il est rappelé à la population que la communication par courriel et par téléphone doit être privilégiée lorsque cela est possible. Il s'agit ainsi d'éviter des files et des temps d'attente trop longs.

Des courses à la demande

La chancellerie continue de tenir à jour la liste des commerçants, établissements publics et prestataires de services divers à disposition de la population en cette période chahutée. Elle peut être consultée en tout temps sur la page d'accueil du site internet de la commune: www.saint-imier.ch -> «COVID-19 : infos utiles». Elle peut encore être appelée à évoluer. Pour toute communication ou question, merci de contacter la chancellerie municipale: 032 942 44 24 ou info@saint-imier.ch.

Les mesures en vigueur depuis le début de la crise pour effectuer les courses des personnes confinées chez elles restent elles aussi plus que jamais d'actualité. Il suffit d'appeler les paroisses catholique romaine (079 541 25 56 et 079 403 95 73) et réformée (032 941 37 58), le réseau d'entraide imérien Service Pâques (032 941 49 67) ou encore de faire appel au groupe d'entraide «Coronavirus (COVID19) Solidarité Saint-Imier» via sa page Facebook.

Surtout ne pas baisser la garde!

Le déconfinement progressif voulu par le Conseil fédéral ne signifie en aucun cas que la bataille contre le coronavirus a été gagnée. Les experts continuent de brandir la menace d'une deuxième vague d'infections.

Ces derniers jours, le Conseil municipal a malheureusement dû constater une certaine désinvolture dans le respect des règles imposées par la Confédération. Ce constat de laisser-aller concerne toutes les tranches d'âge.

Encore une fois, il en appelle à la patience et à la sagesse. Il rappelle avec insistance que les rassemblements de plus de cinq personnes restent interdits dans l'espace public. Une distance mutuelle de deux mètres au moins doit être respectée entre chacun. Plus que jamais, il s'agit de faire preuve d'un esprit solidaire et, surtout, de ne pas baisser la garde.

(cm)

Saint-Imier, le 22 avril 2020